

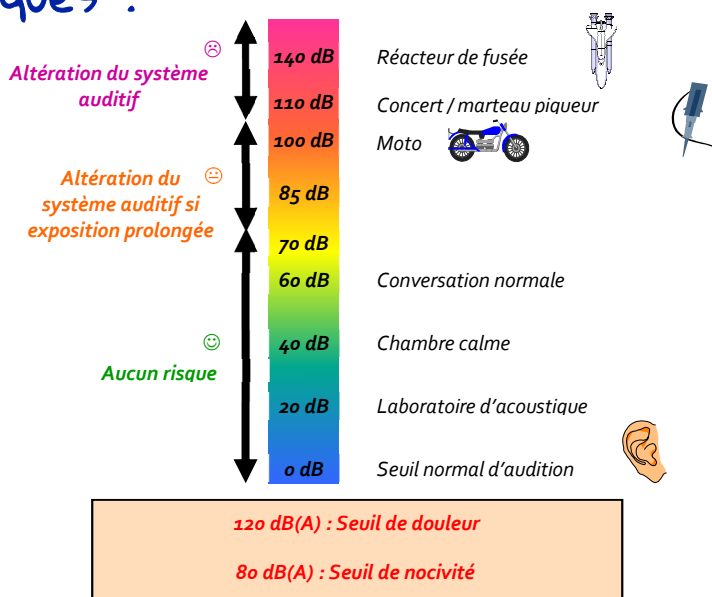
# Travail dans le bruit



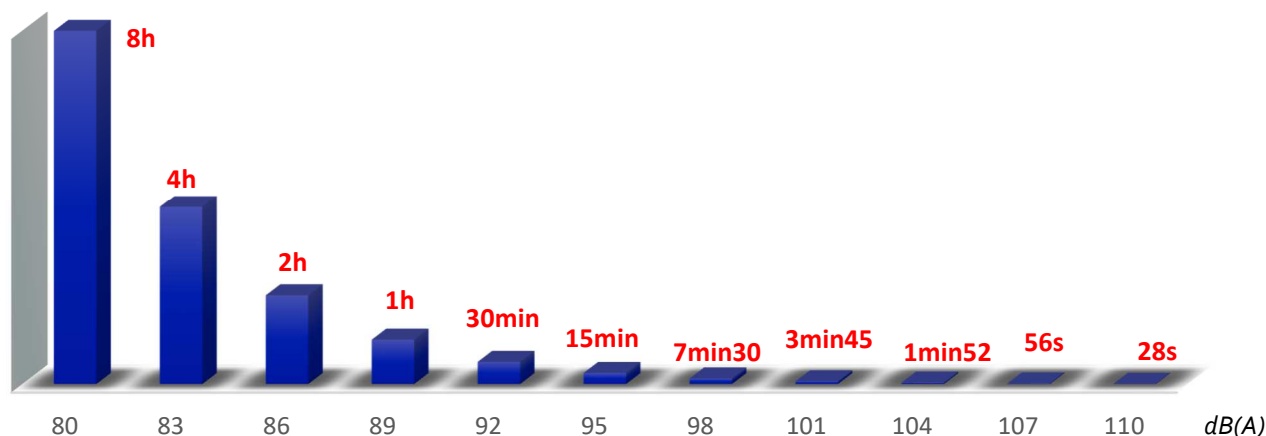
L'ouïe est en danger à partir d'un niveau de 80 dB(A) durant une journée de travail de 8 heures. Si le niveau est extrêmement élevé, supérieur à 135 dB(C), toute exposition, même de très courte durée, est dangereuse. Selon la réglementation applicable depuis février 2006, lorsque le niveau d'exposition quotidienne dépasse 80 dB(A) ou un niveau de pression acoustique de crête de 135 dB(C), l'employeur doit agir pour protéger ses salariés.

## Quels sont les facteurs de risques ?

- La fréquence et l'intensité du son
- La durée d'exposition
- Le type de bruit : continu, intermittent ou soudain
- La distance par rapport à la source sonore
- La sensibilité individuelle : variable en fonction de l'âge et de la résistance physique
- Les antécédents médicaux : infections, inflammations du conduit auditif



## Durée maximale d'exposition sans risque de lésions



## Les conséquences du bruit en fonction de la nature de l'exposition



< 80 dB(A) et < 135 dB(C)

Fatigue, stress, anxiété, troubles de l'attention, troubles du sommeil, troubles cardiovasculaires, hypertension...  
Tous ces symptômes sont les **conséquences possibles** d'une exposition prolongée au bruit, même à des niveaux modérés.



>80 dB(A) et/ou >135 dB(A)

Bourdonnements, sifflements d'oreille, baisse temporaire de l'audition...  
Ces signes doivent vous **alerter** !  
Ils peuvent être annonciateurs d'une souffrance de la cochlée, voire d'un **début de surdité**. Si l'exposition au bruit se poursuit, vous risquez une **perte irréversible de l'audition**.



### Les équipements de protection individuelle

Une protection auditive permet d'atténuer le niveau de bruit qui nous entoure, sans provoquer une isolation acoustique totale afin de limiter le risque d'accident.

- Les bouchons jetables à rouler, à tiges
- Les bouchons moulés
- Arceaux
- Casques



Les protecteurs individuels ne sont efficaces que s'ils sont correctement portés pendant la totalité du temps d'exposition au bruit.

## Attention aux agents ototoxiques

L'exposition à certains composants chimiques (certains agents toxiques professionnels comme les solvants aromatiques, le monoxyde de carbone et l'acide cyanhydrique, ou extraprofessionnels comme les antibiotiques, les diurétiques, les salicylates et les anti-tumoraux) peut altérer l'oreille interne des salariés.

Ces agents, dits **ototoxiques**, peuvent potentialiser les effets du bruit et augmenter les risques d'atteintes auditives liées au travail.

